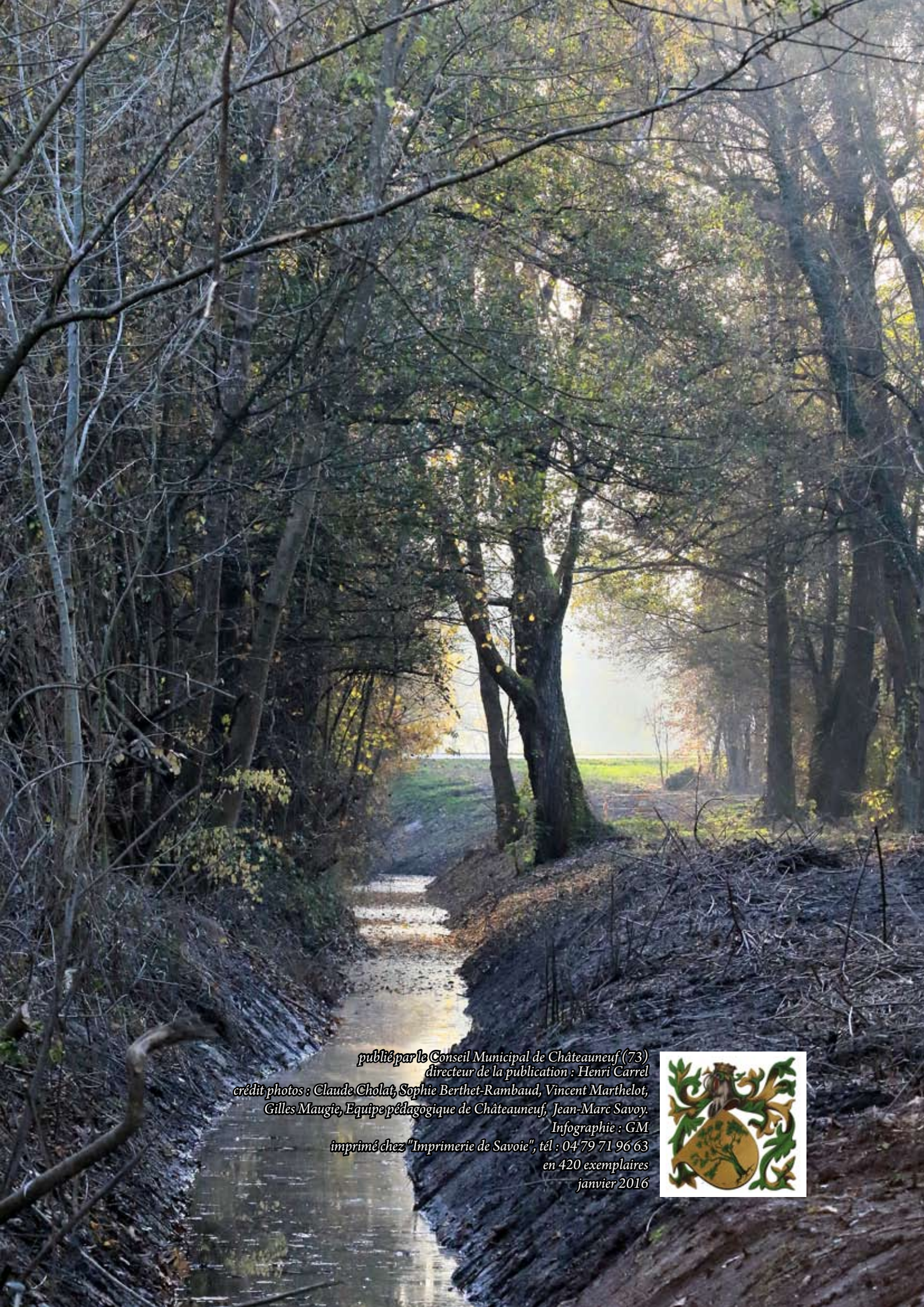


CHATEAUNEUF



2
0
1
6

Bulletin municipal



*publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf (73)
directeur de la publication : Henri Carrel*

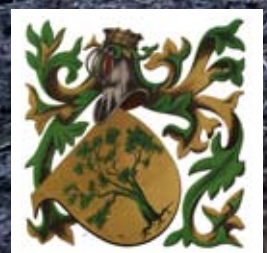
*crédit photos : Claude Cholat, Sophie Berthet-Rambaud, Vincent Marthelot,
Gilles Maugie, Equipe pédagogique de Châteauneuf, Jean-Marc Savoy.*

Infographie : GM

imprimé chez "Imprimerie de Savoie", tél : 04 79 71 96 63

en 420 exemplaires

janvier 2016





Comment parler de 2015 sans évoquer l'horreur des attentats en France. Que ce soit en janvier ou en novembre, l'horreur de ces événements a marqué la France et le monde entier. Au-delà de la douloureuse compassion pour les victimes et leurs familles, ce sont nos valeurs profondément touchées qui doivent nous unir.

Que l'obsession de tolérance, de liberté et de paix imprègne notre vie quotidienne.

A Châteauneuf, l'activité de votre conseil municipal s'est traduite dans de nombreux domaines. La réalisation du terrain multisports, la mise en place du site internet ou l'avancée significative de la démarche signalétique marquent cette année.

2016 verra la finalisation de cette dernière action avec l'implantation du nom des rues et de la numérotation des habitations. Le nouvel espace : jeux enfants et esplanade devrait être réalisé en juin.

Je n'oublie pas quelles que soient les années, les travaux conséquents d'entretien de la voirie communale ou de notre patrimoine.

En Cœur de Savoie, 2015 a été l'année de nouvelles avancées et a vu le démarrage d'un projet majeur : Territoire à Energie Positive. Les pages 12 et 13 du magazine Cœur de Savoie que vous avez reçu récemment vous le résume brièvement. Ce projet ambitieux dans la droite ligne de la COP 21 trace l'avenir de notre territoire pour les 30 prochaines années. Nous serons tous impliqués dans cette démarche.



Accueil des nouveaux arrivants le 8 janvier 2016

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, actions communales et intercommunales forment une complémentarité dynamique au service des habitants.

Je souhaite au nom du Conseil Municipal à chacune et chacun d'entre vous une année heureuse sur les plans personnel et familial, une année faite de paix et de fraternité.

*Le Maire,
Henri CARREL*

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2015

Extrait des délibérations prises par le conseil municipal durant l'année.

Rappel : les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.

Séance du 29 janvier

Subvention exceptionnelle de 140€ par élève pour participation à la classe de découverte 2015.
Pouvoir au maire pour la signature avec le Conseil Général de la convention pour la réalisation des travaux de sécurisation de Freydière Bas.



Séance du 12 mars :

Vote des taux des taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti : les taux restent inchangés.
Approbation compte de gestion et compte administratif des budgets assainissement et communal.
Affectation des résultats de ces deux budgets.

Séance du 9 avril :

Stage 1ers secours : aide financière de 25€ par personne aux habitants de la commune qui souhaitent participer à ce stage.

Séance du 28 mai :

Subventions aux associations :
Prise en charge par la communauté de communes Cœur de Savoie de la contribution communale du FPIC*.
Groupement de commandes avec Cœur de Savoie pour la réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments et équipements communaux.

Séance du 02 juillet :

Désignation du correspondant Défense.
Convention avec Fêtes Musicales de Savoie pour l'organisation du concert du 26 juillet.
Instruction des actes d'urbanisme par Cœur de Savoie.
Participation exceptionnelle au SIVU assainissement de la Vallée du Gelon.
Gratification exceptionnelle accordée à un lycéen pour un stage d'un mois.



Séance du 10 septembre :

Renouvellement pour 6 mois du contrat d'agent d'entretien.
Demande de subvention au conseil départemental pour la réalisation des travaux liés à la dénomination des voies communales et à la numérotation des habitations.
Demande de subvention au conseil départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace jeux enfants et de l'espace public attenant.

Séance du 22 octobre :

Approbation du rapport de la CLECT*.
Approbation des statuts de la communauté de communes Cœur de Savoie.
Avis défavorable à l'adhésion de Fréterive au Syndicat des eaux de Chamoux (information incomplète).
Pouvoir au maire pour le renouvellement de la convention avec Savoie Biblio.



Subventions exceptionnelles à l'école :

- 351€ pour le projet chant choral,
- 1 120€ (140€ par élève) pour le financement de la classe de découverte du mois d'avril 2016.

Séance du 10 décembre :

Contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque.
Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale.
Demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de restauration du canal de La Jaillette.
Approbation du programme de travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.
Approbation de la dénomination des voies communales et du principe de numérotation métrique des habitations.



FPIC : Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CHATEAUNEUF : QUID DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE?



Nos communes ont depuis 2003 délégué la compétence scolaire à la communauté de communes et depuis 2014 au syndicat intercommunal des écoles du Gelon et du Coisin (SIEGC). C'est ce syndicat qui gère le service public obligatoire de l'enseignement (y compris depuis 2014 les aménagements liés à la restructuration des rythmes scolaires) ainsi que le service volontairement mis en place d'accueil (avant et après la classe) et de restauration scolaire.

La commune n'est donc pas étrangère à ces fonctionnements! Qu'on en juge!

Financement :

. Participation au fonctionnement de l'école : 138 000 € dont 15 000 € pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

. Participation aux frais de restauration scolaire pour alléger les charges des familles : 3 € par repas et par enfant.

Mise à disposition : c'est notre volonté à Châteauneuf de compléter notre participation financière (obligatoire ou volontaire) par la mise à disposition gratuite d'équipements communaux.

. Salle communale et salles annexes pour la restauration scolaire et les activités périscolaires (seule une contribution pour chauffage, eau, électricité est demandée au SIEGC)

. Salle communale pour des activités scolaires à la demande des enseignants (chant, danse, etc...)

. Terrain multisports pour la récréation et les activités sportives.

. Bibliothèque : les scolaires l'utilisent largement et profitent d'animations régulières proposées par l'équipe de bénévoles.

. Subventions exceptionnelles : la commune répond bien volontiers à ces sollicitations pour des activités culturelles ou éducatives. En 2015 par exemple, 350 € ont été versés pour l'activité chant choral et 1 120€ pour la classe de découverte.



Le conseil municipal illustre, par ces différentes mises à disposition gratuites et à ces subventions, toute l'importance qu'il accorde à l'école pour une scolarisation heureuse et réussie des enfants de nos trois communes.

Henri Carrel



BUDGET COMMUNAL : LES TRAVAUX



Année 2015 :

Description	Réalisations	Coût	Suivi / Subventions
Voirie Réfection	Le Chêne, Pattaz, Saint-Réal	34 154€	réalisé
Sécurisation	Traversée de Freydière	8 940€	réalisé
Urbanisme	Espace récréatif et sportif de Maltaverne (hors MO)	129 829€	réalisé
Réseaux	Extensions :		
	<ul style="list-style-type: none"> Eaux pluviales Freydière un raccordement public EU 	5 020€ 2 112€	réalisé réalisé

Prévisions pour 2016 :

Matériel	Tracteur + lame	35 000€	Remplacement
Bâtiments	Mise en conformité PMR (1ère tranche)	7 000€	
	Eclairage public (1ère phase)		
	Mise en conformité des coffrets	8 000€	
	Toiture local pêcheurs	3 000€	Réparation
	Chauffage Salle des Fêtes	7 000€	"
Urbanisme	Espace aire de jeux de Maltaverne	estimation 230 000€	Création
Réseaux	Eaux pluviales Boîtard	attente devis	Création
	Extension du pluvial Freydière - Tavaux	attente devis	"

"QUI SOMMES-NOUS" À CHÂTEAUNEUF ?

Des données du recensement de 2013 récemment reçues, quelques informations :

DEMOGRAPHIE :



L'estimation 2015 en prolongement du recensement situe le nombre d'habitants à 820 environ.

La population est relativement jeune puisque les 0-14 ans représentent 20%.

Pour mémoire : - les naissances :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
12	14	12	13	9	5	10	12

- Evolution de la population :

1968	1975	1982	1990	1999	2008	2015
504	456	484	538	580	712	820

ACTIVITE :

Sur 490 personnes entre 15 et 64 ans, le taux de chômage est de 5.2%. Il est très inférieur aux moyennes départementales ou nationales.

NB : il faut bien sûr ôter : élèves, étudiants, inactifs et pré-retraités.

Lieu de travail : 21 % des actifs travaillent sur la commune, 72% sur une autre commune du département, 7% hors département.

Diplôme : 11% de la population ne possèdent aucun diplôme, 13% un niveau certificat d'études/brevet des collèges : arrêt des études à 14-15 ans. 44% ont poursuivi des études jusqu'à 18 ans environ : niveau BEP/Baccalauréat. 30% sont diplômés de l'enseignement supérieur dont 13% au-delà de bac + 2.

Ces deux derniers pourcentages progressent depuis 2008.

LOGEMENT :

90% des habitations sont des maisons individuelles occupées par leur propriétaire. La moitié des habitants réside sur la commune depuis moins de 10 ans, ce qui montre un renouvellement important de la population.

FAMILLE :

Selon les tranches d'âge entre 70% et 80% des habitants entre 25 et 80 ans vivent en couple, 55% sont mariés.

En 40 ans, la taille des ménages (nombre moyen d'occupants par logement) est passée de 3.5 à 2.5.

TRANSPORT :

83% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture, ce pourcentage est à rapprocher de celui du lieu de travail. 95% des ménages possèdent au moins une voiture, 56% en possèdent 2 ou plus.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2016. Que cette année soit embellie par de nombreuses lectures !

Horaires :

- Jeudi et vendredi 16h30 à 18h30 en période scolaire.
- Jeudi de 16h à 19h (vacances).
- Fermeture : mi juillet – mi août et vacances de Noël.

Tel : 04 79 71 34 62 / biblio-chateauneuf@orange.fr

Rappel des animations mises en œuvre en 2015 :

Pour les adultes :

Echanges et moment de partage entre lecteurs : dans le cadre du prix Rosine Perrier le 4 Juin (lauréat de ce prix : Gilles Paris pour son roman "L'été des lucioles).

Pour les petits :

L'opération 1ères pages pour les bébés nés en 2014 autour de l'album de Malika Doray « Un câlin ». Plusieurs soirées pyjama ont été proposées aux enfants de 0 à 7 ans autour de Raconte Tapis :

- Petit cochon tête le 24/02
- Bateau sur l'eau le 28/04
- Trois grains de riz le 09/06
- Mon loup le 08/09

La crèche et les assistantes maternelles sont accueillies une fois par mois.

Pour les élèves :

Nous continuons à accueillir les classes le jeudi de 13h30 à 15h avec les enseignants. A cette occasion, les élèves empruntent un livre puis un moment est consacré à la lecture d'un conte ou de poèmes.

En 2016, nous reconduirons toutes les actions culturelles organisées en 2015 :

Nous pouvons déjà vous communiquer les soirées pyjama (à 18h45) programmées pour les prochains mois :

- Drôles d'œufs le 19/01 (Raconte tapis)
- Neige – A la maison – L'œuf d'Hérisson- Les fées jalouses le 09/02 (Kamishibai)
- Soleil, Lune et Vent (Raconte-tapis) le 12/04
- Bascule (Raconte tapis) le 14/06

La subvention communale allouée à la bibliothèque nous a permis cette année encore d'acheter un nombre important d'ouvrages (adultes et jeunes). Vous pouvez consulter la liste de nos derniers achats sur le site internet de la commune :

(www.chateauneufsavoie.com)

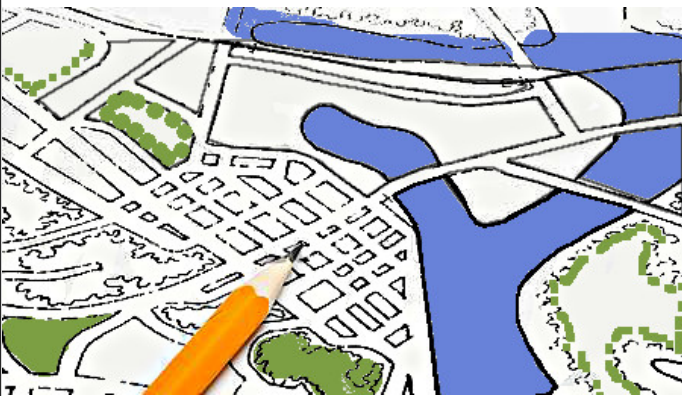
De plus nous réservons des ouvrages chaque mois auprès de la Bibliothèque Départementale.

Le nombre de lecteurs en hausse est un encouragement pour nous, les bénévoles, et nous souhaitons convaincre toujours plus d'habitants que la lecture est une activité majeure dans l'épanouissement de chacun.

COMMISSION SIGNALÉTIQUE

Point sur l'avancement du projet de signalétique de la voirie communale.

Le calendrier annoncé au dernier bulletin municipal des différentes phases de mise en œuvre du projet a bien été poursuivi au deuxième semestre 2015 comme prévu. A l'issue de cette première phase de recensement des voies à dénommer et de leur délimitation, le projet a tout d'abord été présenté, discuté et affiné au sein de l'équipe municipale. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été déposée sur la base d'un premier descriptif quantitatif estimatif sommaire du projet, dont la réponse est attendue au cours du premier trimestre 2016.



Puis, comme annoncé, la population de Château-neuf a été conviée par affichage et courriers dans chaque boîte aux lettres, à assister à la présentation publique du projet et à faire part de ses observations et suggestions, le cas échéant. Ce courrier contenait un coupon réponse, que chaque habitant de la Commune pouvait renvoyer en mairie pour lui communiquer ses observations éventuelles. Par ailleurs les planches couvrant l'ensemble des voies à dénommer ont été affichées en mairie pendant 20 jours entre ces deux séances publiques. Le public pouvait également visionner ce courrier de la mairie l'invitant à ces deux réunions ainsi que les 6 planches du projet, sur le nouveau site internet de la commune (www.chateauneufsavoie.com).

Les deux séances de présentation au public du projet ont été tenues les 15 octobre et 5 novembre derniers à la salle communale. Une trentaine de personnes a assisté à chacune de ces réunions. Des suggestions ont été faites à cette occasion qui, pour la plupart, ont été retenues par la Commission en charge de l'élaboration du projet.

La mise à jour des documents de synthèse a été réalisée. Le Conseil Municipal du 10 décembre a validé ce projet modifié.

La phase suivante consiste à mettre au point le nouveau plan de voirie de la Commune, avec le concours d'un infographiste. Ce plan aura plusieurs usages. D'une part de communication de la Commune par le biais de son site internet, d'autre part le renouvellement des deux plans existants affichés sur la voirie actuelle, et enfin à éditer une fois le projet réalisé, un prospectus de présentation de la commune contenant ce plan et différentes indications utiles.

En ce qui concerne la numérotation du bâti, la Commune a opté pour une numérotation métrique. Celle-ci consiste à donner des numéros se référant à une distance approximative par rapport à un lieu, en l'occurrence la Mairie, tout en conservant le principe de nombres pairs et impairs.

Un logiciel de gestion de cette numérotation devra être acquis par la commune prochainement pour la détermination de chaque numéro dans chaque voirie. Il est prévu de faire une présentation à la population de ces dispositions, une fois définies sur l'ensemble de la voirie.

Le premier trimestre 2016 sera consacré à la mise au point du cahier des charges et du Dossier de Consultation des Entreprises, afin de viser une réalisation courant 2016.

Vincent Marthelot



www.chateauneufsavoie.com

C'est l'adresse du site officiel de la commune.

Après avoir réfléchi et défini son projet, la jeune commission s'est tournée vers trois prestataires et a choisi "SignéBlquette". Celui-ci a mis au point la charte graphique et les fonctionnalités souhaitées à partir des idées fortes retenues.

Une fois la maquette réalisée et validée, les informations ont été collectées, puis compilées et vérifiées. Règlement du PLU, listes des artisans, services en lignes, numéros utiles, photos, anciens bulletins municipaux, articles historiques, etc... sont désormais disponibles pour tous. Les documents supports du projet de dénomination des voies ont également été diffusés par ce canal.

Pratique, il permet d'atteindre les informations les plus usuelles en quelques clics. Certaines le sont même en un seul, ce qui devrait en faire un outil commode. Une présentation rapide en a été faite lors d'une réunion publique le 15 octobre dernier.

Le bilan après deux mois d'utilisation? Une fréquentation encore modeste (entre 6 et 25 visites/jour), est conforme à la taille de la communauté castelneuvoise. Dans l'ensemble les retours sont plutôt "sympas" de la part des internautes!

La notoriété du site augmentant, à l'issue des requêtes des internautes les moteurs de recherches (Google, Bing, Yahoo, Ask, Dmoz, ...)

déplacent le site vers la première page. C'est le challenge pour "un site officiel". Momentanément seul le moteur de Google avec un algorithme plus sélectif nous relègue en deuxième page!

Pour nous joindre :

Sur le site figure un questionnaire qui permet de nous contacter (les membres de la commis-

sion) sans passer par le secrétariat. Vous pourrez ainsi à l'occasion nous signaler un manque ou suggérer un article, un souhait que nous regarderons avec intérêt car c'est bien connu "l'information ne vaut que si elle est partagée!"



GM

Rappel : le VDSL2 (ADSL rapide) est à disposition depuis l'été dernier pour 60% de la population. Il faut néanmoins faire la démarche auprès de son opérateur pour en bénéficier, le plus souvent sans supplément de coût en se rendant selon les opérateurs soit en boutiques, soit via la hot-line. L'opérateur Orange devrait quant à lui procéder rapidement au démarchage de ses clients.

Ce standard est intéressant lorsqu'on se trouve relativement près du nœud d'arrivée de la fibre (moins de 1 200 m, sinon il offre l'équivalent de l'ADSL). Voir le site "www.ariase.com/fr/guides/vdsl2.html" par exemple.

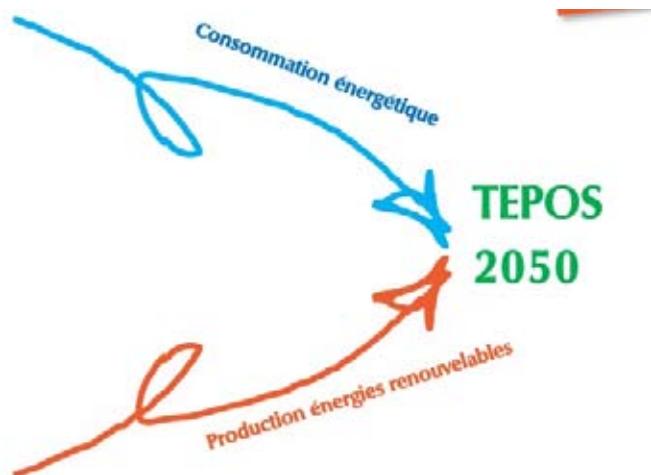


COEUR DE SAVOIE et la démarche TEPOS

des économies d'énergie à rechercher... et à mettre en œuvre.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un TEPOS est un Territoire à Energie POSitive : c'est-à-dire un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum. Ces besoins sont couverts par les énergies renouvelables locales, d'ici à 2050.



LES DÉMARCHES DE COEUR DE SAVOIE :

En mai 2015, la communauté de communes Cœur de Savoie a décidé de s'engager dans la transition énergétique et de se lancer dans le défi TEPOS.

Pour cela, elle a préparé et déposé un dossier de candidature auprès de la Région Rhône Alpes et de l'ADEME¹. Ce dossier a été retenu le 30 octobre 2015.

LES OBJECTIFS :

Il nous faut donc tenter d'atteindre à l'horizon 2050 l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales.

Devenir TEPOS va nécessiter d'économiser l'énergie au quotidien : dans l'habitat, les transports, l'industrie, le patrimoine public... et de valoriser les ressources énergétiques proches comme le solaire, le bois, l'hydro-électricité...

Un tel défi implique que tous les acteurs se mobilisent : citoyens, élus, associations, industries,...

LES SECTEURS :

Les possibilités d'actions sont multiples et variées : L'habitat en Cœur de Savoie est un secteur parmi les plus consommateurs d'énergie. Un des objectifs de la démarche TEPOS sera de contribuer à améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Dans cette optique, de premières initiatives sont d'ores et déjà mises en place. Par exemple les balades thermiques : équipé d'une caméra thermique, un spécialiste de l'ASDER² vous expliquera, depuis l'extérieur, comment identifier les forces et faiblesses des logements. Ponts thermiques, tassements d'isolants et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations sur les bâtiments que la caméra thermique détecte lors de cette balade.

Ce moment convivial sera l'occasion d'échanger et de partager des expériences sur les démarches, difficultés, et astuces pour améliorer l'habitat (voir ci-dessous les dates programmées).

L'éclairage public fait partie des postes où les économies d'énergie sont tout à fait possibles sans pour autant modifier la qualité de vie des habitants.

La facture d'électricité servant à l'éclairage public représente la moitié de la facture d'électricité communale totale (incluant les bâtiments communaux mais aussi la station d'épuration).

A Châteauneuf, l'état des lieux de l'existant et des consommations a été en grande partie effectué, par un groupe de conseillers.

La commune est équipée presque totalement de lampes au sodium, dont le remplacement fera l'objet d'une prochaine réflexion. Des travaux de rénovation de certains coffrets sont prévus en début d'année 2016, et d'autres suivront. Jusqu'à présent, la commune utilisait des cellules photosensibles pour « commander » l'allumage des luminaires en fonction de la lumière naturelle. Cependant, celles-ci, avec le temps, peuvent s'altérer, se salir, malgré l'intervention régulière des employés communaux, et ainsi « biaiser » ponctuellement la réelle nécessité d'éclairer la voie publique.

L'installation d'horloges astronomiques dans les coffrets permettra :

. de réaliser des économies d'énergie grâce à la programmation des luminaires par les horaires solaires exacts,

. mais également de procéder ultérieurement à une extinction partielle de l'éclairage public à certains horaires selon les besoins des habitants.

Enfin, quelques personnes souhaitent faire participer la commune à une action de sensibilisation nationale : Le Jour de La Nuit.

Cette manifestation a pour but de redécouvrir la nuit, le ciel étoilé et la biodiversité nocturne. Le principe est d'organiser des animations autour d'une extinction de l'éclairage, lors d'une soirée qui est traditionnellement prévue au mois d'octobre.

Vous souhaitez vous impliquer dans cette action ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Dates des balades thermiques :

- lundi 18 janvier : St Pierre d'Albigny,
- lundi 25 janvier : Les Marches
- lundi 1er février : Chamoux
- lundi 29 février : La Rochette

Contact :

Sonia Bataillon 07 76 79 11 54 (Coeur de Savoie)

Le RDV est à 18h devant la mairie pour toutes ces balades.

Notes :

1 Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

2 Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables



En savoir plus :

- www.asder.asso.fr
- www.afe-eclairage.fr
- www.ademe.fr
- www.jourdelanuit.fr

Sophie Berthet-Rambaud



SYNDICAT DES EAUX de Chamoux

Le Syndicat intercommunal pour la gestion de l'eau a été créé le 24 janvier 1929 par arrêté préfectoral. Il comprenait les communes de Betton Bettonet, Chamoux sur Gelon, Chamousset, Châteauneuf, Aiton, Hauteville, Coise, Planaise et Sainte-Hélène-du-Lac.

Depuis, d'autres communes ont rejoint le syndicat : Bourgneuf en 1964, Montendry et la Chavanne en 1966, Aiton en 1979, Villard-Léger en 2007, Champ-Laurent en 2010, Fréterive en 2016.

Aujourd'hui le syndicat regroupe 18 communes représentant environ 10 700 habitants. Le réseau s'étend sur 198 km avec 5 130 branchements et 23 réservoirs. La gestion est assurée par 4 techniciens, 2 secrétaires, 1 directrice technique. Le pilotage est assuré par le conseil syndical qui regroupe des représentants de toutes les communes adhérentes.

Le volume annuel d'eau distribuée est d'environ 517 000 m³ pour une ressource de 1 300 000 m³. La ressource est assurée par 13 captages et 4 pompes. Les volumes les plus importants sont assurés par les sources de Cayan et Montplant situés sur la commune de Fréterive.

Conformément à la réglementation, le syndicat établit chaque année un "rapport prix qualité service" qui fournit les caractéristiques et indicateurs de performance du réseau. Ce document est consultable en mairie.



Claude Cholat

PATRIMOINE : LES MOULINS DE CHÂTEAUNEUF

LE MOULIN DE BOITARD

Le moulin a été construit par Joseph Fusier à la fin des années 20. La construction était prévue pour une habitation. Le bâtiment a pu être transformé rapidement en moulin, l'électrification de la commune étant antérieure : 1923-24.

Pendant la dernière guerre, il était exploité par M. Granger militaire redevenu civil au début de la guerre. Il faisait partie de l'Armée Secrète, le moulin servait de « couverture ». Il a fait venir des neveux, minotiers en Touraine, pour en assurer le fonctionnement. Après la guerre, M. Granger réintègre l'armée. Affecté en Indochine, il décède près de Saïgon.

Le moulin est repris par Eugène Fusier, petit-fils de Joseph. L'exploitation s'arrête dans les années 70. Le moulin produisait uniquement de la farine de blé, principalement pour faire du pain blanc, tandis que le moulin Rottier produisait également du gruau. Le meunier était souvent rémunéré en conservant une partie de la farine. Il pouvait livrer la farine directement au boulanger, Félicien Betin, qui fournissait le pain à la famille qui avait produit le blé.



LE MOULIN DE ROTTIER :

Le site est implanté en rive gauche du Gelon, en limite de commune avec Chamousset près du hameau du Boisson. Il était alimenté par une dérivation appelée « le canal des Moulins ».

Le bâtiment a été détruit par un incendie. Les ruines ont disparu lors de la construction de l'autoroute A43.

Historique :

Un moulin apparaît sur la mappe sarde de 1732. A cette date, il appartient à Charles Joseph Decastagnière, baron de Châteauneuf.

En avril 1853, Aristide Giraud, propriétaire du site, le vend à Antoine Balmain, maître des forges à Epierre, qui refait la prise d'eau.

En 1868, une annonce dans le Journal de Savoie nous apprend que le moulin est exploité par M Veillard et qu'il souhaite changer son équipement.

Le 5 janvier 1880, le site qui appartient à Alphonse Dubettier est vendu à Louis Sogno, entrepreneur, qui fait surélever le barrage du moulin. En 1886, au décès de Louis Sogno, le site revient à son gendre M Devos.

Le tableau des ponts et chaussées de 1889 indique que le moulin disposait de trois paires de meules animées par une roue de côté.

Les moulins de Rottier apparaissent sur le recensement de 1917 comme « La rizerie de Rottier » (usine à décortiquer le riz) exploitée par Louis Martin et ses fils.

En 1922, le site possède une turbine qui alimentait une batteuse.

Le site n'apparaît plus sur le recensement des moulins de 1923 et 1924.

En 1962, la famille Devos vend le moulin à M Riond.

Les différentes activités du moulin Rottier : transformation des céréales en farine, en gruau, décortiquage du riz. Le riz brut arrivait d'Italie par le train en gare de Chamousset, en sac de 100 kg. Après transformation, il repartait en sac, non conditionné, par voie ferroviaire.

Source : Inventaire général du patrimoine culturel région Rhône Alpes. Bérulle Clara.

Témoignages : Emile Falquet, Marie Pépin, Joseph Simonnet, Joseph Martin, Camille Richard, Louis Charrot, Jean Pierre Riond, Nicole Lacquement (née Granger).





PETITES HISTOIRES DE BATTEUSE ET CÉRÉALES

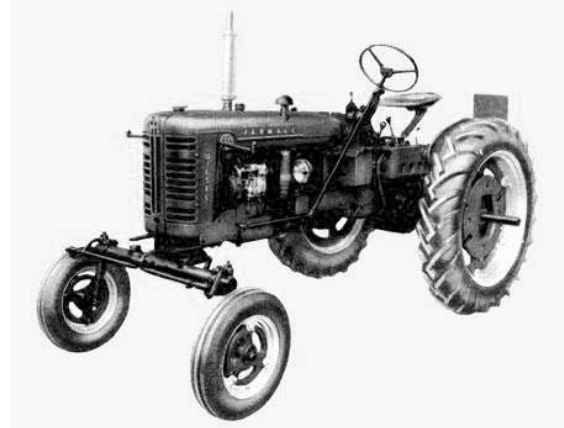
Les céréales produites à Châteauneuf étaient transformées dans les moulins situés sur la commune mais également dans les communes voisines, comme par exemple, chez Pichon à Ponturin, Rosaz à Pont Belon ou Berthollet à Chamoux. Les moulins du Betton et de Chamoux produisaient aussi de l'huile.

Le blé était coupé à la faucheuse, puis à la lieuse. Il restait trois jours sur place puis environ deux semaines dans une grange. Ensuite venait le battage. La famille Simonnet, propriétaire de la batteuse, se déplaçait chez les principaux producteurs afin de battre la récolte. Les petits producteurs apportaient leur récolte à la batteuse installée à Maltaverne ou à Boitard. La poussière et les grains tombés à terre étaient récupérés pour la nourriture des animaux. Cette mixture pouvait être mélangée avec des betteraves râpées. La batteuse était entraînée par un moteur monocylindre, tous carburants, de marque Piquand fabriqué à Albertville. Il fallait trois personnes pour assurer le démarrage du moteur. L'écomusée de Grésy-sur-Isère possède un moteur en état de marche.

Pendant la seconde guerre Mondiale, pour pallier à la pénurie de carburant, la batteuse a fonctionné aussi avec un moteur à vapeur puis avec le moteur électrique du moulin de Boitard, le branchement au réseau étant contrôlé tous les jours par les gendarmes.

A cette époque la production de blé était très surveillée. Un contrôleur vérifiait les quantités pendant le battage pour déterminer le volume des réquisitions. La resquille était courante par exemple en trafiquant les poids de la bascule ou en soustrayant un sac, le contrôleur étant 'distrain'.

En 1946, grâce au plan Marshall le premier tracteur de Savoie (Mc Cornick) arrivait dans la commune. Les tracteurs qui arrivaient en pièces détachées étaient as-



semblés au garage Pépin de Bourgneuf, la production pouvait atteindre 3 engins par semaine.

La batteuse fonctionna jusqu'en 1958. Elle était entraînée par un tracteur. Ensuite elle fut remplacée par la moissonneuse-batteuse.

Claude Cholat - Christelle Hugonot

LA PAGE DES ENFANTS

GRAINE DE CYCLO

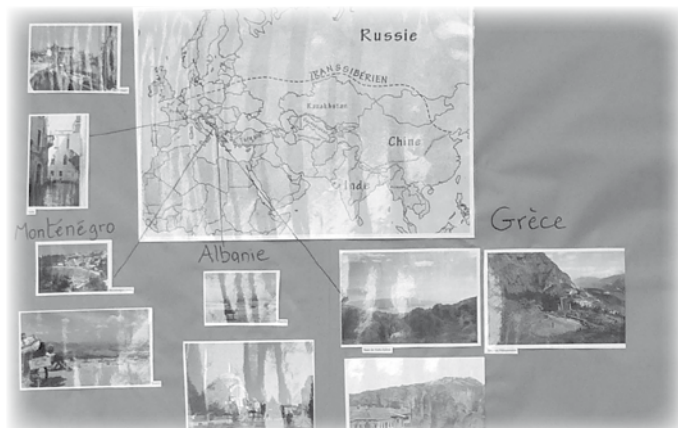


Le projet de voyage de Rémy et Elisabeth, deux jeunes Chambériens partis à vélo vers la Chine en juin 2015, nous semblait tout a fait faire écho à ceux de notre école. Durant les deux années de leur périple, ils vont en effet non seulement pédaler (comme nous nous entraînons à le faire à une plus petite échelle à chaque printemps) mais également travailler bénévolement dans des fermes d'agriculture biologique contre hébergement (en wwoofing) ce qui nous intéresse bien pour notre potager d'école.



Nous avons donc le privilège d'échanger avec eux des idées sur les graines que nous pourrions semer l'an prochain et des informations sur les pays qu'ils traversent. Ils nous ont d'ailleurs offert pour Noël des sachets de graines grecques très originales! Ils sont partis avec des semences sans OGM de l'association « Kokopelli », semences qu'ils vont échanger tout au long de leur parcours avec les agriculteurs rencontrés.

Nous les questionnons souvent sur leurs expériences, par mails ou par skype et certains élèves seraient du reste très heureux de voyager comme eux! ... Plus tard peut-être, qui sait? En attendant, nos maîtres et maîtresses prennent un malin plaisir à nous inventer des problèmes de maths sur le nombre de tours de roue de vélo nécessaires pour parcourir ces distances,



des sujets de rédactions et des leçons de géographie en rapport avec leur projet...et autres situations « machiavéliques »! Comme nous, vous pouvez tout connaître sur leur voyage en consultant leur site : <http://grainedecyclo.com/> Bon voyage!

WHERE IS THE MAINE ?

La classe des CM2 de l'école de Châteauneuf a débuté cette année une correspondance scolaire avec une école Américaine du Maine (au Nord-est des USA). Après quatre mois d'échanges de courriers postaux ou électroniques et une discussion par skype, il était intéressant d'effectuer un premier bilan. « Mais au fait, les enfants, pourquoi une correspondance avec des élèves étrangers? ». Au delà de l'aspect linguistique évident, les réponses des élèves ci-dessous indiquent bien toute la portée de tels échanges :

- Pour progresser en anglais mais aussi pour enseigner le français à des enfants étrangers.
- Pour comprendre que si l'anglais est étrange pour nous, le français l'est aussi pour eux.
- Pour faire connaissance avec une autre culture, connaître leur quotidien, comment fonctionne leur école, quels sont leurs loisirs...Nous aimons découvrir de nouveaux prénoms.
- Pour s'intéresser au monde lointain, pour questionner, pour développer notre curiosité. Pour progresser en géographie.
- Pour faire connaître notre pays et la Savoie à des enfants qui ne viendront peut-être jamais chez nous.
- On comprend parfois mieux notre culture, notre langue, notre pays lorsqu'on s'intéresse à ceux des autres.

- Pour voir que nous avons des différences mais aussi beaucoup de points communs avec eux.
- Pour se faire des amis lointains.
- Pour créer une complicité entre nous.
- Pour essayer de les comprendre.
- Pour s'entraîner à communiquer avec des gens qu'on ne connaît pas.
- Pour respecter les autres, ne pas juger selon leurs apparences.
- Pour combattre les préjugés que l'on peut avoir sur un pays.
- Pour ne pas discriminer.
- Pour patienter lorsqu'ils ont du mal à parler français, ne pas se moquer de leur accent. Rester respectueux.
- Pour s'aider mutuellement, par exemple ils nous ont gentiment soutenus après les attentats de Paris, ils nous ont donné des conseils. Nous avons été touchés qu'ils se fassent du souci pour nous, qu'ils s'intéressent autant à nous.
- Cela peut nous donner envie de voyager...



SOLIDARITÉ avec les "RESTOS DU CŒUR"

Ayant bien pu déguster différents plats réalisés avec les légumes de notre jardin biologique, et abordant presque quotidiennement en classe les notions d'entraide et de solidarité, il nous a semblé tout naturel de partager le reste de notre récolte avec l'antenne des « Restos du coeur » de Saint Pierre d'Albigny. C'est ainsi que deux bénévoles se sont gentiment déplacés jusqu'à notre école fin octobre afin de nous présenter le fonctionnement de leur association à l'occasion de la récupération de quelques cageots de légumes de saison.

Nous avons été surpris par le nombre de personnes de notre secteur qui faisaient appel aux restos du coeur, des familles pauvres et invisibles qui ont eu le plaisir de cuisiner et de déguster ces légumes sans engrais chimiques que nous avons fait pousser dans notre cour.



Le jardin reprendra au printemps. Que les habitants désirant nous apporter une petite aide en jardinage se manifestent auprès de nous, ils seront les bienvenus et participeront ainsi au prochain don de l'automne 2016!

VIE DES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ D'ANIMATION

L'année 2015 a été bien animée par l'équipe du comité, avec trois manifestations.

Tout d'abord au mois de mars, avec une vente de diots cuits au marc et de polenta cuite au chaudron.

Puis à l'approche des beaux jours, début avril, nombre de castelneuvois se sont rassemblés autour d'un immense brasier pour renouer avec la tradition des Failles. Ce fut une soirée très agréable, où les plus jeunes ont participé au lâcher de lanternes, tandis que diots et bugnes faisaient le plaisir de tous.

Enfin, au mois d'août, c'est dans la cour de l'école que nous avons organisé le repas de la fête du village. Après l'apéritif offert par la mairie, un copieux repas était servi sous le chapiteau par l'équipe des bénévoles du comité, puis la musique permettait à tout le monde de passer une agréable soirée d'été.

Nous vous donnons rendez vous pour de nouvelles animations en 2016 !

VU D'ICI : LES SONS DU LAC

VU D'ICI, une association au service de l'action culturelle !

Devant le succès croissant des rendez-vous qu'organisent l'association VU D'ICI*, de nouveaux projets vont voir le jour en 2016 et 2017. Ils sont en cours d'élaboration mais déjà "la tournée des Sons du Lac" (itinérant sur les quatre cantons du Territoire Coeur de Savoie) verra le jour en juin prochain avec des petites formes de soirées musicales et théâtrales, une après midi « jeune public » et bien d'autres surprises... des rencontres, des collaborations diverses et variées comme avec un collectif d'architectes, avec la régie de Territoire du Canton de Saint Pierre d'Albigny.... Et puis en 2016-2017 un beau projet de résidences d'artistes (Brin d'Arts #2) autour des Arts du Graff verra le jour sur le Territoire en partenariat avec les es-

pace jeunes, écoles, TAP, associations... avec un fil rouge et une restitution du travail pour les 10 ans du festival ! Eh oui nous soufflons bientôt nos 10 bougies et nous commençons déjà à vous concocter un bel événement ! Pour orchestrer tout ça, une association dynamique et toujours plus engagée au service du spectacle vivant !

Vous souhaitez nous rejoindre, vous avez un peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas, n'hésitez plus ! contactez nous sur la page « contact » de www.lessonsdulac.com ! Nous vous souhaitons une belle année 2016 !

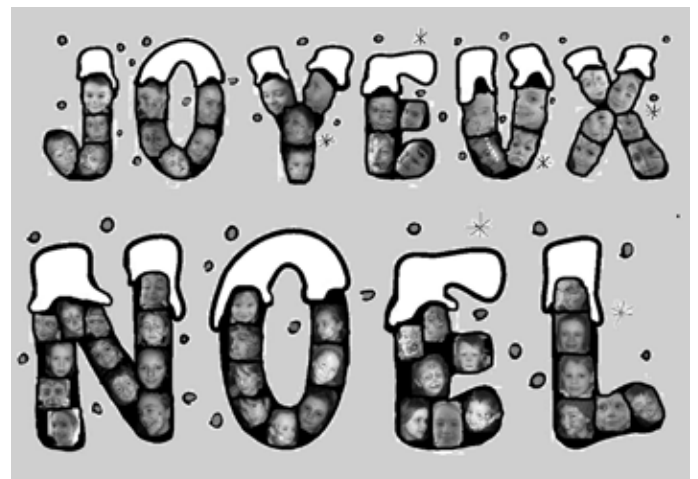
* « bienvenue chez ton voisin » (spectacle chez l'habitant) du 8 janvier au 14 février 2016 sur le Territoire Coeur de Savoie (plus d'infos www.lessonsdulac.com)

« le printemps des sons du lac » (dîner-spectacles) le 26 mars 2016 salle de la Treille à Saint Pierre D'albigny

« Les sons du lac » (festival pluridisciplinaire) 1er et 2 juillet au lac de Châteauneuf VU D'ICI, Action Culturelle, Territoire Coeur de Savoie, <http://www.lessonsdulac.com>

APE

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a souhaité innover cette année en organisant un marché de Noël à la salle des fêtes de Châ-



teuneuf. De 10h à 18h, vente de produits de terroirs, de créations par des artisans locaux, de petites douceurs (crêpes, vin et jus chauds, petits encas le midi) ont régalé enfants et parents.

Les enfants ont pu se faire maquiller, jouer avec des jouets en bois, voir le Père Noël et même se promener avec lui dans sa calèche. La journée permettait aussi de livrer les chocolats et les sapsins commandés préalablement par les familles. Tandis que les chanteurs en herbe (les élèves de nos écoles ont poussé la chansonnette en anglais et en français!) intervenaient en matinée, l'orgue de barbarie prenait la suite, l'après-midi. Une journée durant laquelle le soleil était au rendez-vous ainsi qu'un public nombreux et souriant, une journée des plus agréables et à refaire.

L'APE poursuit ses actions dont les bénéficiaires financent les sorties et actions menées au sein des écoles de Châteauneuf et Coise en faveur de tous les élèves. Il est encore temps d'adhérer ! (10€/famille). **Prochain rendez-vous : le loto, samedi 30 janvier, à la salle des fêtes de Coise.**

Izabel Foucault

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le nombre d'adhérents à l'association est encore en augmentation, elle compte 31 chasseurs. Cette année, le doyen des chasseurs (Joseph Roulier) n'a pas souhaité renouveler son adhésion, nous le remercions pour tout le travail qu'il a accompli au sein de l'ACCA.

Les 31 chasseurs sont divisés en 4 équipes et chaque équipe choisit son mode de chasse. 12 bracelets de chevreuil ont été attribués ainsi que 2 pour les cervidés, 1 coiffé et 1 femelle. Nous avons observé une légère disparition des sangliers, 4 ont été tués à ce jour. Les dégâts causés par les sangliers sont minimes par rapport aux dégâts causés par les chevreuils sur les jeunes plantations de M. Bergin notamment. Pour 2016, je vous présente tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Gilbert Pépin, président

LES RESTAURANTS DU COEUR. LES RELAIS DU COEUR

Le lundi 30 novembre 2015 s'ouvrait la 31^e campagne des "RESTOS DU CŒUR".

Comme chaque année, nous nous sommes tous mobilisés pour cette belle cause initiée par CO-LUCHE il y a 30 ans.



Nos écoliers et collégiens de la Combe de Savoie, avec l'active participation de leurs professeurs, se sont beaucoup investis par leurs diverses actions pour cette grande collecte locale.

Grâce aux 69 200 bénévoles en France c'est 128,5 millions de repas qui seront distribués aux plus démunis dans les 2 111 centres et antennes.

Quelques dates à retenir :

- Le concert "Sur la route des Enfoirés" au Zénith Aréna à Paris diffusé sur TF1 en mars 2016,

- En mars 2016, la vente de CD et DVD du concert. Pour chaque CD et DVD du concert vendus : 17 repas distribués,

Les prochaines collectes nationales sont prévues les 11 et 12 mars 2016.

Et n'oubliez pas... " ON COMPTE SUR VOUS "

Brigitte Vève



URBANISME, démarches avant travaux :

Déclaration préalable ou Permis de construire?

En fonction de l'importance des travaux que vous avez à entreprendre dans votre logement ou sur votre terrain, des démarches administratives sont très souvent nécessaires.

Dans quelques cas précis, vous n'aurez aucune autorisation à demander à l'administration, notamment pour :

- les travaux intérieurs ne créant pas de nouvelle surface de plancher, ne changeant pas la destination de la pièce, et ne modifiant pas l'aspect extérieur de la construction,
- une construction de surface de plancher inférieure à 5 m² (abri de jardin par exemple),
- une piscine de surface au sol inférieure à 10 m²,
- un châssis ou une serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m,
- une terrasse de plain-pied.

en zone urbaine, et portant la surface totale de la construction à moins de 170 m²,

- l'installation d'une piscine, dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètre de hauteur au-dessus du sol (NB : les piscines hors sol sont aussi concernées),
- les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres ,
- les murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres,
- les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction : ravalement mais aussi remplacement de menuiserie ou création d'ouverture notamment ; l'installation d'une clôture,
- le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade (aménagement d'un local commercial en habitation par exemple).

Le délai d'instruction de la DP est de 1 mois après le dépôt en mairie du dossier complet.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) :

Toutes les autres constructions font l'objet d'une demande de permis de construire, et notamment :

- construction de surface nouvelle ou dans l'existant, de dimensions supérieures à celles indiquées pour la DP,
- travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction (structure porteuse ou façade), s'ils sont accompagnés d'un changement de destination.

A noter : le recours à un architecte est nécessaire si la surface de plancher ou l'emprise au sol totale de l'ensemble est supérieure à 170 m² pour une habitation (ou 800 m² pour un bâtiment à usage agricole).

Le délai d'instruction du PC est de 2 mois après le dépôt en mairie du dossier complet pour les maisons individuelles et leurs annexes, 3 mois pour les autres cas.

Dans tous les cas, vous disposez ensuite d'un délai de 3 ans pour effectuer vos travaux. Au-delà de ce délai, il vous faudra faire une nouvelle demande si les



Si votre projet n'entre pas dans les conditions énoncées ci-dessus, il vous faut établir un dossier en mairie : déclaration préalable ou permis de construire !

LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) :

Il s'agit d'un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance et notamment,

- la création d'une superficie de plus de 5 m² mais inférieure ou égale à 20 m² (NB : les pergolas créent aussi une emprise au sol et sont donc concernées),
- la création, pour une construction existante, d'une superficie supplémentaire comprise entre 20 et 40 m²



N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous assurer de la bonne démarche à suivre, mais aussi de la faisabilité de votre projet par rapport au règlement : ainsi vous pourrez démarrer votre projet en toute quiétude.

A noter :

Vous trouverez des précisions sur les travaux autorisés à Châteauneuf (selon les différentes zones) dans le règlement du PLU. Il est consultable en mairie, mais aussi directement sur le site internet de la commune :

www.chateauneufsavoie.com

travaux ne sont pas réalisés, ou faire une demande de prorogation de l'autorisation (pour 1 an supplémentaire). Il en est de même si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à 1 an.

SB-R



TAP Temps d'Activités Périscolaires

Ces créneaux d'activités, issus de la réforme nationale sur les rythmes scolaires, sont gérés par le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin (SIEGC). Ils restent gratuits pour les familles pour la 2ème année consécutive. A Châteauneuf, 93 enfants (sur 99 scolarisés) y sont inscrits, et 136 (sur 153) à Coise.



La place des TAP au sein des temps scolaires dans la semaine a été modifiée en cette rentrée 2015, afin de l'adapter au rythme et à la fatigue des enfants. Désormais les TAP ont lieu les jeudi et vendredi en 2ème partie d'après-midi.

Avant chaque période de vacances, les enfants font le choix de leur activité à venir, avec système de liste d'attente si nécessaire, et doublement des offres si la demande est vraiment forte. Cette année encore, le service propose à la fois des animations créées et encadrées directement par l'équipe en place, et d'autres animées par des intervenants extérieurs.

Il est ainsi mis en place, pour Coise et Châteauneuf, des activités sportives comme le hand, le badminton, le ping-pong ; créatives : réalisations de cartes de Noël, décors, calendriers, bracelets, voitures en

carton, bricolage, cuisine ; ou encore artistiques : théâtre, poésie, danse africaine, percussions, éveil musical. Quelques groupes ont aussi participé à des balades dans Châteauneuf à l'automne, la zumba à Coise, la découverte de maraîchage bio, vendanges, pressage de raisins, ... Les thèmes sont riches et variés !

Les enfants ont la possibilité de profiter du « coin bulle » dans lequel ils pratiquent un loisir calme (lecture, kaplas, etc..). Les plus petits (petite/moyenne section) ont la possibilité de continuer leur sieste, entamée pendant le temps scolaire, sous la surveillance des ATSEM.

Les choix des enfants sont privilégiés dans la répartition des groupes ; toutefois l'équipe veille à ce que chacun essaie aussi une activité extérieure durant l'année. A la fin des périodes, des spectacles peuvent être proposés, afin que les familles prennent part à l'activité que leur enfant a suivie.

Toute une organisation pour combiner les demandes des enfants, les capacités d'accueil et la répartition des locaux mis à disposition par les communes, les talents et la grande motivation de toute l'équipe d'animation !

Une enquête de satisfaction réalisée auprès des familles en juin 2015 a dressé un bilan positif des TAP dans leur adaptation globale au sein de notre regroupement.

SB-R

CONCERT DE NOEL : JAZZ DOWN STAIRS



Vendredi 18 à 20 heures avait lieu le traditionnel concert de Noël de Châteauneuf : du jazz à l'église.

A l'affiche un sextet comprenant piano, guitare, saxophone alto, trompette et bugle, contrebasse et batterie. Des musiciens reconnus régionalement qui accompagnaient la chanteuse Nadia Lamarche. Deux heures de musique où alternèrent airs traditionnels, bossa-nova et et riffs plus rares comme ceux de Th. Monk ponctués de solos envoûtants...

Une recette similaire à celle des autres années : musique de qualité, tarif d'entrée attractif, large communication sur la Combe de Savoie : les organisateurs imaginaient séduire un public plus large...

A l'issue de ce bon moment la municipalité offrait comme de tradition une part de gâteau ainsi qu'un verre de vin chaud et souhaitait à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.



Pour prolonger l'instant quelques photos de la soirée figurent sur le site web municipal.

(www.chateauneufsavoie.com)



VOEUX 2016





Vendredi 8, en introduction, avait lieu une rencontre avec les nouveaux habitants de la commune. Elle réunissait une quinzaine de personnes pour échanger de manière conviviale avec quelques élus sur Châteauneuf, les informations pratiques, le site web, le projet signalétique ou certains points de notre PLU.

Puis face à une salle communale bien remplie le maire Henri Carrel a formulé les vœux du Conseil Municipal. Revenant sur les actions menées dans la commune au cours de cette année 2015, il a également évoqué les événements nationaux, faisant appel aux valeurs de respect et de tolérance de tous. Le bien vivre ensemble passe aussi, localement, par le civisme. Globalement très bien usité à Châteauneuf, ce civisme pourrait encore être amélioré sur certains points comme les nuisances sonores d'origines diverses, les relations de voisinage en général.

Ensuite il remerciait le personnel communal dont le travail contribue au bon fonctionnement de Châteauneuf et au bien-être de ses habitants.

Pour terminer c'est à la directrice de l'école Mme Guigue

et à sa collègue Mme Cappoën, que M Carrel remettait un "bon d'achat en jardinerie" pour l'équipement et l'entretien du jardin réalisé dans la cour. En 2015, ce travail, initié par les enfants et enseignants, secondé par des parents au cours de l'été, a obtenu un prix spécial au concours des Villes et Villages Fleuris.

Le micro éteint, place aux échanges entre habitants, autour du verre de l'amitié et de la galette fabriquée par la boulangerie Allard, dont les parts se sont rapidement écoulées entre petits et grands.

SB-R



INFO - SERVICES

Mairie de Châteauneuf :

Horaires d'ouverture du secrétariat

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

Permanences du maire :
aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

Téléphone : 04 79 28 84 16

Mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

Comcom Coeur de Savoie :

Antenne de Chamoux sur Gelon

Tel : 04 79 44 25 28 / Fax : 04 79 44 29 94
Lundi, mardi, jeudi : 10h-12h / 16h-17h30
Mercredi et vendredi : 9h-12h
www.coeurdesavoie.fr

Relais d'Assistance Maternelle

Le Chamoyard, 263, rue de l'Arclusaz
73390 - Chamoux s/ Gelon
Tel : 04 79 25 91 36
www.cc-gelon-coisin.com

Espace Cantonal Jeunesse

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon
Tel / Fax : 04 79 44 24 13
Du mardi au samedi sur RDV
www.cc-gelon-coisin.com

Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin (SIEGC)

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon
Tél. : 04 79 44 24 13 / Fax : 04 79 44 29 94
mail : ecj@cc-gelon-coisin.com
site : www.cc-gelon-coisin.com

Crèche - Halte Garderie (Struct. multi accueil)

Tel : 04 79 25 71 45 / multiaccueil@cc-gelon-coisin.com
du lundi au vendredi : 7h30-18h30



Social :

Centre Polyvalent d'Action Sociale

«Le Chamoyard» - 73390-Chamoux-sur-Gelon - Tel : 04 79 44 53 55/fax : 04 79 44 26 51 Secrétariat : Christelle Gaudin

Ouvert au public : lundi matin, mardi et vendredi - sur rdv

- **Assistante sociale (Sabine Magnin, Pauline Even) :** sur rdv, mardi et vendredi
- **Puéricultrice (Virginie Ravix) :** mardi matin (9h30-12h), sans rdv
- **Consultations nourissons :** 1er ou 2ème jeudi du mois : 9h00-12h00
- **Permanence CPAM :** vendredi de 11h à 12h
- **Allocations familiales :** CPAS St Pierre d'Albigny : lundi 14h à 16h
CPAS Montmélian : jeudi 9h à 12h
CPAS La Rochette : jeudi 13h30 à 16h
- **RSA :** rdv au 0810 25 73 10 (CAF) ou 09 69 36 87 00 (MSA)
- **Conseillère économie sociale et familiale (Mme Langrée)**
prendre rdv (04 79 96 62 63 (répondeur))
- **Mission Emploi Entreprises :** mardi et jeudi de 9h à 12h, tél : 07 78 41 22 40
- **Sage-femme (Patricia Deboevere) :** tél : 06 10 66 76 89
- **Médecin PLI/EJF (Gaëlle Séné) :** tél : 04 79 44 23 00

CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rue des Ecoles à Chamoux, tél : 04 79 36 40 51, ouvert : lundi : 8h30-12h et 13h30-17h

mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-17h

CLIC : Un service pour les personnes âgées (Centre Local d'Information et de Coordination),

Territoire de développement social de la Combe de Savoie, Immeuble "le Comte Rouge", 300, avenue de Savoie, 73800 MONTMELIAN, tél. 04.79.44.23.00, Permanence le mercredi : 8 h 30-12 h / 14 h-17 h 30

Santé :

Médecins

Dr Bermond : généraliste à Châteauneuf

Tel : 04 79 28 85 05 (fermé mercredi et vendredi)

Dr Dautrème : généraliste à Chamoux-sur-Gelon / tel : 04 79 36 40 33 (fermé jeudi)

Dr Déglise : dentiste à Chamousset

Tel : 04 79 36 46 22

Dr Uhl et Krottoff : généralistes à Coise

Tel : 04 79 69 18 46

Pharmacie

Mme Ollinet à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 47 75

lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h

le samedi : 9h-12h30

Infirmières

Cabinet Arc - Gelon Infirmières

Chamoux - Tous les jours de 8h00 à 9h00

Tel : 04 79 44 20 84

Cabinet Boymond, Olivier & Huens

Chamoux - lundi au vendredi : 8h00-9h30 / samedi 8h30-9h et sur RDV

Tel : 04 79 36 49 40

Cabinet Berlioz & Brunier

rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean

soins à domicile, au cabinet sans rdv : samedi de 8h à 9h du lundi au vendredi : 8h30-9h et sur rdv le soir

Tél : 06.01.07.54.90

Services et administrations :

Centre des finances publiques de

La Rochette

Tel : 04 79 25 52 60

Déchetteries :

- Chamoux

Tel : 04 79 36 41 06

du mardi, jeudi: 14h - 18h (jq 19h en été)

samedi 9h 12h, 14h - 18h (jq 19h en été)

- St-Pierre d'Albigny

Sous la gare/tél. : 04.79.28.65.98

lundi : 9h - 12h et 14h - 17h

mardi à vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Syndicat des eaux de Chamoux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 40 11

Fax : 04 79 44 26 37

SIVU Assainissement

rue des Ecoles à Chamoux sur Gelon

Tél : 04 79 25 21 02, le jeudi de 14h à 18h

Conciliateur de justice

Mairie de Chamoux s/ Gelon

Conciliateur : Dominique SETA

Permanence : 1er mercredi de chaque mois 9h-11h sur rdv.

Ecoles :

Coise-St-Jean-Pied-Gauth. tél. 04 79 28 86 90

Châteauneuf tél. 04 79 28 85 20

Transports :

- SNCF : www.ter-sncf.com (Rhône-Alpes) ou tél : 35 35

Gare de St-Pierre d'Albigny, Montmélian & "Point d'arrêt" à Chamousset

- mobisavoie.fr : le site mobilité du Conseil Général

La Poste :

- APC de CHATEAUNEUF

tél : 04 79 25 69 17

mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 17h30,

départ du courrier : 15h00

fermé les lundi et samedi.

- APC de COISE

tél : 04 79 75 10 76

du lundi au vendredi, le matin : 10h à 12h,

l'après-midi de 14h00 à 16h30,

fermé le mercredi ap-midi et le samedi.

Poste de CHAMOUX

tél : 04 79 36 40 48

du lundi au vendredi, l'après-midi de 13h30 à 17h,

le samedi de 8h30 à 12h



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
CARTE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE validité : - 10 ans pour les mineurs, - 15 ans pour les majeurs et selon date d'établissement	À la mairie du domicile. (N.B. : La présence du demandeur est obligatoire). Délai d'obtention 1 à 2 mois.	Deux photographies aux nouvelles normes. Un extrait d'acte de naissance pour les mineurs et les détenteurs d'une carte non sécurisée. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si renouvellement, restitution de l'ancienne carte. Gratuit. A défaut de la restitution (perte, vol) : 25€
CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N°3	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ	Se renseigner en mairie.	—
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	Au Greffe du Tribunal d'instance du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
EXTRAIT DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE MATRICES CADASTRALES	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	—
EXTRAIT DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Étrangères et Européennes - <i>Service Central de l'État Civil</i> - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse. Demande possible par internet dans certaines mairies.
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
LÉGALISATION DE SIGNATURE	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	Dans une mairie équipée d'une station spécifique. ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
SORTIE DE TERRITOIRE	Document supprimé par la circulaire du 20*11/2012)	Le mineur devra posséder un passeport ou une carte d'identité
TITRE DE SÉJOUR	Se renseigner en mairie.	
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles Possible sur www.service-public.fr	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.

UNE PREMIERE FORMATION PSC1*

Samedi 28 novembre 2015, Centre de secours de Saint Pierre d'Albigny ...

Un groupe de 11 habitants de Châteauneuf a passé, dans la bonne humeur, l'attestation PSC 1*, formation de base aux premiers secours en France (anciennement AFPS), avec M Cassaz Philippe.

Cette formation permet de réagir face à des situations de la vie quotidienne. Tout au long de la session les stagiaires alternent entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. La formation dure entre 7 et 8 heures en fonction du nombre de participants.

Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou sur des mannequins. Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, des cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

Les différentes situations abordées lors de la formation :

- 1/ La protection de l'accident,
- 2/ La protection des populations,
- 3/ L'alerte des secours,
- 4/ L'obstruction des voies aériennes,
- 5/ Les hémorragies externes,
- 6/ La victime a perdu connaissance,
- 7/ La victime est en arrêt cardiaque,
- 8/ Les malaises,
- 9/ La victime présente une plaie,
- 10/ La victime présente une brûlure
- 11/ La victime présente un traumatisme
- 12/ Utilisation d'un défibrillateur



Merci à Margot stagiaire et reporter photographe....

Un certificat de compétences est délivré, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session et celui-ci est reconnu par les services de l'Etat.

Vous désirez passer l'attestation PSC 1? La commune encourage cette action citoyenne et organisera une session courant 2016. Elle participe à cette formation payante à hauteur de 25€ sur un total actuel de 55€.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en contactant la mairie. Sinon vous pouvez contacter directement le centre de secours de Saint Pierre d'Albigny au 04 79 28 65 27.

CH



CARNET D'ADRESSES 2016

ASSOCIATIONS

• Association de Chasse - président : Gilbert PÉPIN	04 79 28 84 44
• Association Loisirs et Pêche - président : M. DURI	06 28 80 42 76
• Association des Parents d'Élèves - courriel : ape-rpi@orange.fr	
• Amicale des Donneurs de Sang - contact : Geneviève GENIN	06 22 89 70 20
• L'Atelier des Couleurs : - présidente : Corinne WAGNER	04 79 69 28 80
• Chorale Castel Neuves Voix : - présidente : Joëlle PERONI	
• Club de l'Amitié - Bureau en cours de constitution	
• Comité d'Animation de Châteauneuf - Président : Jacky MANTEAU	04 79 28 89 62
• VU D'ICI - Présidente : Cathy GAUGLIN	06 22 64 34 71

AUTRES SERVICES

• Bibliothèque Municipale - responsable : Liliane LUC	04 79 44 34 17
D.A.C.S (Déplacements Associatifs du Canton de St-Pierre d'Albigny - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny	06 45 93 51 57
Agence Postale Communale	04 79 25 69 17

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

- Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) :
Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Particuliers et associations extérieures à la commune :
Été / Hiver : 305 € / 380 €

Utilisation pour les réunions de travail :

- Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune:
3 réunions annuelles gratuites
 - Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune :
première réunion annuelle gratuite,
puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
- Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.
Le règlement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.



ÉTAT-CIVIL 2015

Naissances :

LEDOUX Abbygail
DA SILVA RODRIGUES
Kelyan
SIMON Gabin
AFONSO Sélènya
LOBATI Alex
FREZINSKY Lucile
DÉNARIÉ Nathéo
HO YUE KUANG Mathis
PHILIP Victoire
PRÉVOST ZEN Mia
MAZLOUT Ewen
AUDIER Hugo
GIRARD Lyna

Décès :

FROEHLICH Caroline
SEYDOUX Christian
CHARBEY Elisabeth
VEILLET Marcel
NICOLLET Patricia

